

RA²⁰²¹

Rapport annuel



Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin

Québec



Monsieur le Ministre de l'Éducation,
Citoyennes et citoyens de notre communauté,

L'année 2020-2021 aura permis au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) de mettre en place sa nouvelle unité de gouvernance, soit son conseil d'administration (CA) composé de cinq parents, cinq membres du personnel, cinq membres de la communauté et une gestionnaire qui agit en tant qu'observatrice. En plus de cinq rencontres régulières prévues au calendrier, nous avons eu quatre autres rencontres pour mener à terme nos discussions et décisions.

Toutes les rencontres se sont déroulées en visioconférence, à l'exception de celle du 29 juin dernier. À cet effet, la contribution et la collaboration des administrateurs ont été exemplaires. Les membres du CA ont mené à terme la formation élaborée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Cette formation, grandement appréciée, nous a aidés à avoir une bonne posture pour s'acquitter adéquatement des attentes formulées à notre égard à travers le projet de loi n° 40.

Finalement, je tiens à souligner le travail remarquable des membres du personnel du CSSBE effectué au cours de la dernière année, notamment dans la conjoncture de la COVID-19. Leur engagement et leur passion auront contribué à la réussite de nos élèves.



Miguel Morissette, président du conseil d'administration



Message de la nouvelle Direction générale du centre de services scolaire

Comme nouveau au poste de directeur général, je tiens à remercier notre personnel, les membres du conseil d'administration ainsi que nos partenaires pour leur dévouement envers nos élèves. Au cours de la dernière année, malgré la situation particulière, nous avons vu naître de belles initiatives dans les écoles, nous avons misé sur le soutien à la réussite en adaptant nos approches d'enseignement et nous avons constaté l'importance de nos pratiques collaboratives.

Finalement, un remerciement spécial à M. Normand Lessard pour ses 13 années à la Direction générale. Il a mené notre organisation à de hauts niveaux d'excellence et c'est avec un grand honneur que je lui succède et que je m'engage à poursuivre l'atteinte de notre mission.



Fabien Giguère, directeur général
En poste depuis août 2021



Monsieur le Ministre de l'Éducation,
Membres du conseil d'administration,
Citoyennes et citoyens de notre communauté,

Quelle année! Celle-ci restera gravée dans nos mémoires à tout jamais. Réussir à offrir des services éducatifs à plus de 18 600 élèves en temps de pandémie, ce fut tout un tour de force! Est-ce comparable à ce qui se serait passé durant une année ordinaire? Certainement pas, et nous en sommes conscients. Mais lorsque nous regardons comment cela s'est déroulé en Amérique du Nord, nous pouvons souligner fièrement l'ensemble de nos accomplissements. Dans plusieurs États chez nos voisins du Sud ou dans les provinces canadiennes, des milliers d'élèves n'ont même pas eu une journée d'école en présentiel. Est-ce que nous aurions pu faire mieux? Probablement, mais dans les circonstances dans lesquelles nous étions, nous sommes vraiment fiers des réalisations de notre personnel au bénéfice de la réussite de nos élèves.

De plus, que penser de l'effort surhumain demandé à tous les parents? Ils ont été fantastiques et nous tenons à saluer leurs efforts. Notre société a fait énormément de sacrifices pour garder nos jeunes à l'école. Au-delà des parents, nos entreprises et nos commerces ont eu à cœur de préserver ce qu'il y a de plus cher à une société contemporaine : l'accessibilité à une éducation de qualité. Pour tous ces efforts, nous tenons à vous remercier sincèrement, vous avez misé sur l'avenir de notre région, nos jeunes, et vous avez fait le bon choix.

Cependant, la formation ne s'arrête pas uniquement aux élèves du secteur des jeunes. Malgré la pandémie, notre centre de services scolaire a contribué largement au rehaussement des compétences et à la formation des travailleurs par le biais de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et de nos services aux entreprises. Avec un plan de relance économique agressif, le Gouvernement du Québec nous a interpellés fréquemment et nous avons répondu présents à chaque occasion.

Par ailleurs, j'aimerais souligner l'efficacité des membres de notre conseil d'administration qui ont contribué à mettre en place des actions innovantes et structurées pour nos élèves et notre région. Leur rôle est indispensable au bon fonctionnement de notre centre de services scolaire.

Finalement, après 13 ans à la barre de notre organisation, je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'ensemble du personnel, aux présidents, messieurs Charles-Henri Lecours et Miguel Morissette, aux membres du conseil des commissaires et du conseil d'administration, ainsi qu'à nos nombreux partenaires, notamment du ministère de l'Éducation du Québec, pour avoir rendue possible la réalisation de notre mission *Ensemble, inspirer l'élève pour qu'il s'engage à développer son plein potentiel*.

Sur ce, je vous souhaite une agréable lecture!



Normand Lessard, directeur général
En poste jusqu'en août 2021



VALEURS

Le **RESPECT** de la personne
La **LOYAUTÉ ET L'INTÉGRITÉ**
La **BIENVEILLANCE**
La **COLLABORATION**

La lumière étant à la fois une forme d'énergie et le symbole de la connaissance, les valeurs et la vision de notre organisation apparaissent ici comme les deux sources lumineuses qui motivent notre action.

Quant au diamant qui canalise cette énergie, cette pierre précieuse illustre bien l'importance que nous accordons à l'éducation de nos élèves.

Si chacune de ses facettes est bien ciselée, la lumière y voyagera de façon optimale et le diamant donnera son plein potentiel.

VISION

**PARTAGER
NOTRE
PASSION**
pour l'éducation

MISSION

Ensemble,
**INSPIRER
L'ÉLÈVE**
POUR QU'IL
**S'ENGAGE
À DÉVELOPPER**
SON PLEIN POTENTIEL

ENJEUX

Donner un sens aux apprentissages
dans un environnement socioéducatif diversifié
et propice à la collaboration

ORIENTATIONS

OBJECTIFS

MOYENS



Élaborer des parcours diversifiés pour **encourager la diplomation et la qualification** de nos élèves



Développer les connaissances nécessaires à la **maîtrise de la langue d'enseignement**



Favoriser le **cheminement et la persévérance scolaires**



Assurer l'**équité** entre les différents groupes **d'élèves**



Offrir un **milieu de vie stimulant**



Favoriser la **collaboration**

PROFIL DE SORTIE

LORS
DE SON
PASSAGE AU
CSSBE...

... l'élève développera le goût d'apprendre.

... l'élève établira des relations saines et harmonieuses.

... l'élève travaillera à devenir un citoyen actif, engagé dans sa communauté et son environnement.

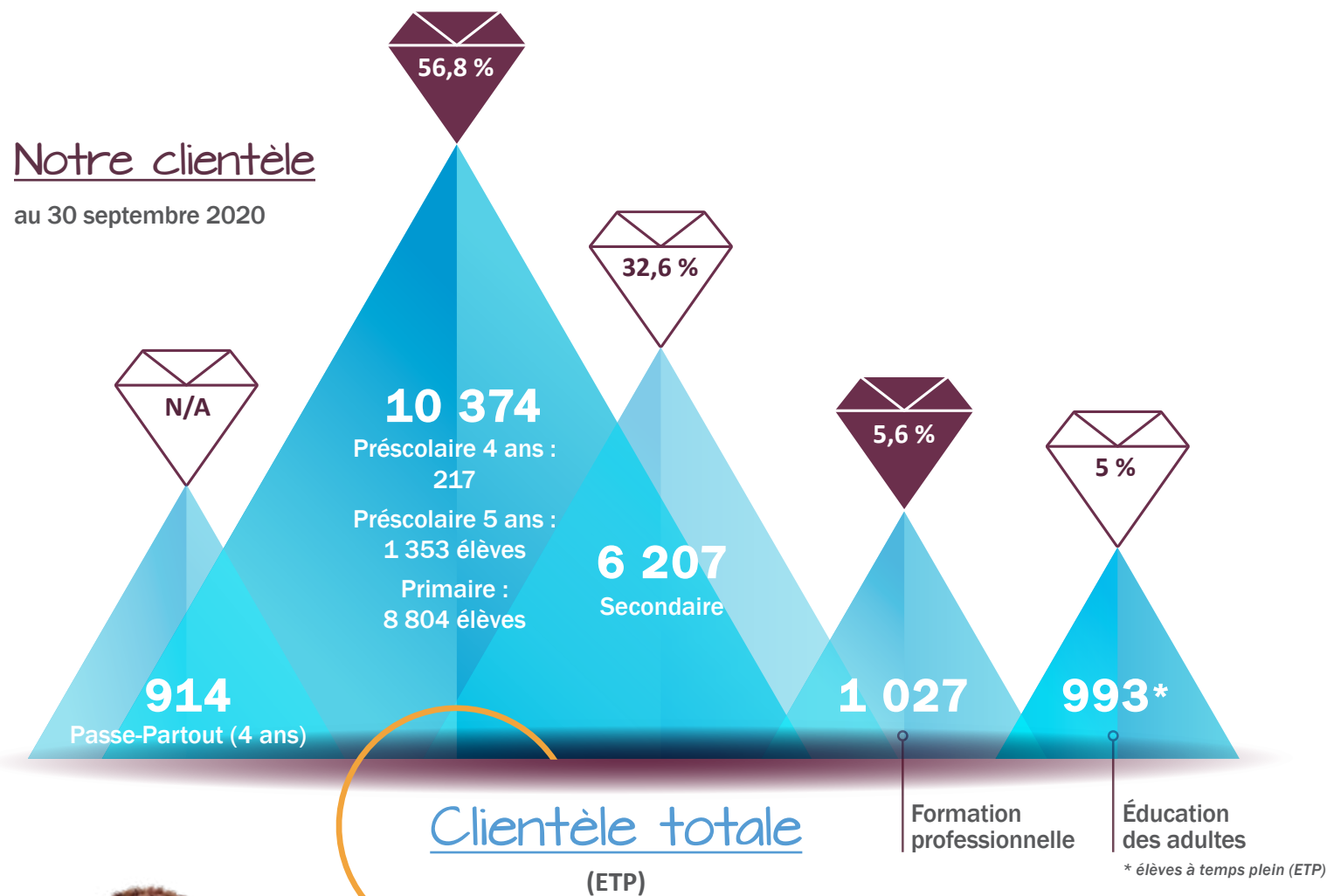
Présentation du centre de services scolaire

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) offre ses services à 18 601 élèves de niveaux préscolaire et primaire (10 374), secondaire (6 207), éducation des adultes (993) et formation professionnelle (1 027), sans compter sa clientèle inscrite à Passe-Partout qui représente 914 enfants.

On compte 2 918 employés, dont 1 540 enseignantes et enseignants, 1 122 membres du personnel de soutien, 167 membres du personnel professionnel et 100 cadres, toutes et tous dévoués à la réussite éducative de nos élèves, ce qui fait du CSSBE l'un des principaux employeurs de la Beauce et des Etchemins

Notre clientèle

au 30 septembre 2020

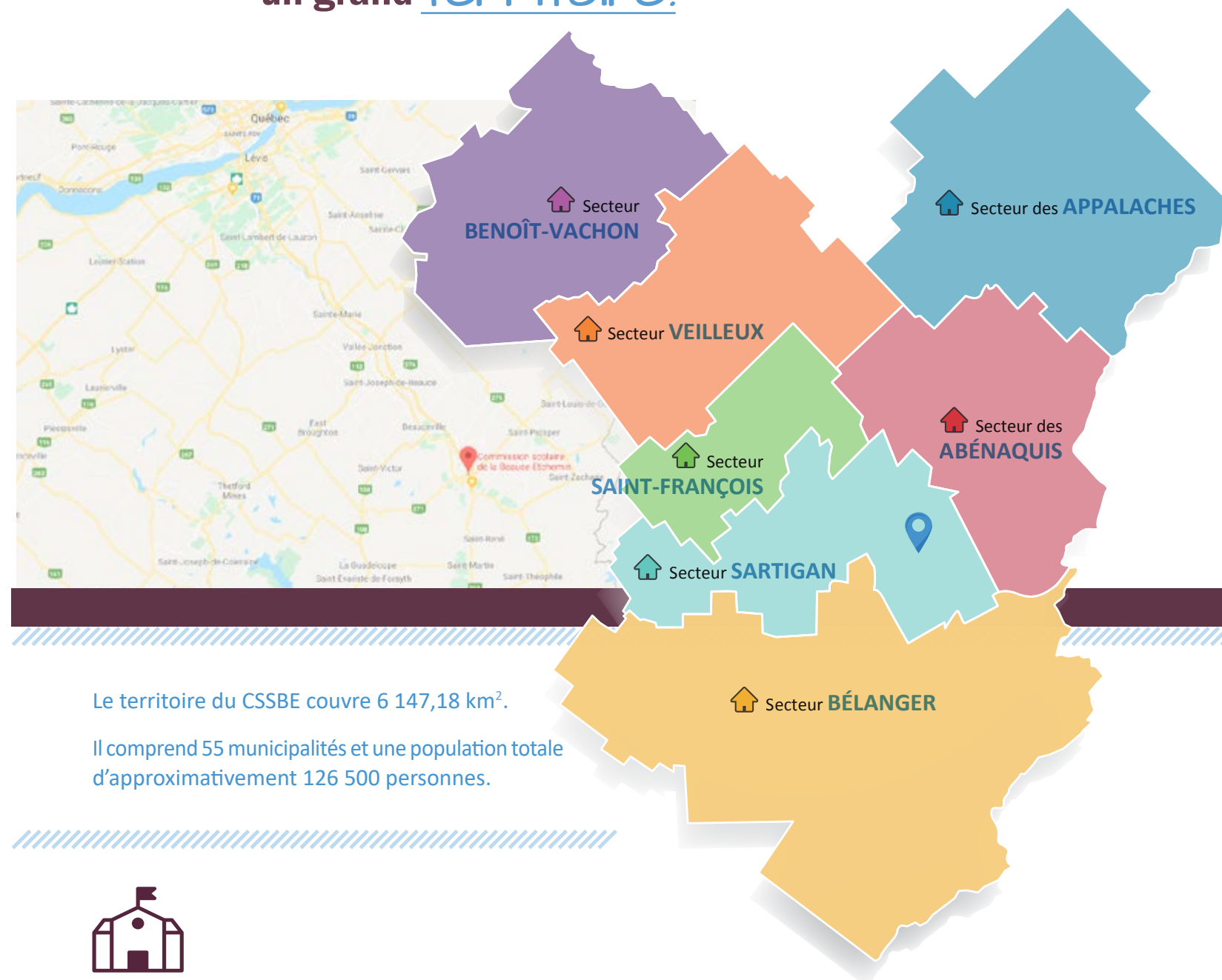


18 601

N'inclut pas les 4 ans de Passe-Partout



Le CSSBE, un grand territoire!



Le territoire du CSSBE couvre 6 147,18 km².

Il comprend 55 municipalités et une population totale d'approximativement 126 500 personnes.



Le CSSBE compte 57 établissements d'enseignement :

57 établissements

43 écoles primaires

3 écoles primaires et secondaires

5 écoles secondaires

6 centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes

- Secteur Bélanger
- Secteur Benoît-Vachon
- Secteur des Abénaquis
- Secteur des Appalaches
- Secteur Sartigan
- Secteur Saint-François
- Secteur Veilleux

Au cours de l'année 2020-2021, l'ensemble des établissements scolaires du centre de services scolaire s'est adapté au contexte particulier. Les équipes ont travaillé ensemble à revoir les apprentissages essentiels de leurs disciplines afin de maximiser le temps d'enseignement pour tous les élèves. Elles se sont approprié les technologies afin qu'elles soient au service des apprentissages et du suivi des élèves à distance et à l'école. Plusieurs enseignantes et enseignants ont dû développer des approches d'enseignement adaptées au contexte à distance, notamment concernant l'évaluation.

Dans le but de soutenir les enfants dont les besoins étaient plus présents, chaque école a mis en place un système de soutien à la réussite comprenant, entre autres, le tutorat, l'aide aux devoirs, le soutien par les pairs et l'enseignement-ressource. Dans cette optique, les équipes ont dû faire preuve de créativité puisque l'embauche de nouvelles ressources n'était souvent pas possible étant donné la pénurie de personnel. Les résultats obtenus et la réussite des élèves démontrent que ces moyens ont porté fruit.



Enfin, au cœur des préoccupations des équipes-écoles, les établissements ont déployé des stratégies et des moyens afin de prendre en compte le bien-être des élèves et le plaisir d'apprendre. Encore une fois, grâce à leur créativité, les équipes ont su relever le défi d'engager les élèves et de les motiver à apprendre.



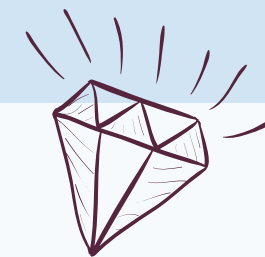
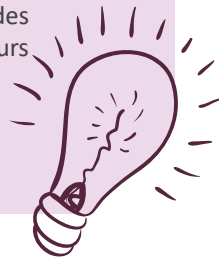
Faits saillants

Une année scolaire hors du commun

Bulles-classes, masques, désinfectant, réorganisation du transport scolaire, enseignement en ligne et fermeture de classes ne sont que quelques éléments qui ont marqué l'année scolaire 2020-2021. Malgré le contexte particulier de la COVID-19 qui a apporté son lot de défis, les membres du personnel se sont investis au bénéfice des élèves. Des équipes ont entrepris des projets qui visent à stimuler le goût d'apprendre et à permettre aux élèves de vivre des expériences d'apprentissage riches et variées. Des classes extérieures, des aménagements flexibles et des projets communautaires ont pu être développés.

Nous avons aussi pu observer une collaboration encore plus étroite entre les membres du personnel enseignant des équipes-écoles. Ils ont pris ensemble des décisions pour le suivi des élèves, l'accompagnement et les moyens à mettre en place.

Des services de garde d'urgence ont été ouverts dans toutes nos écoles primaires pendant les trois périodes de confinement que nous avons vécues. Cela a permis aux enfants des parents travaillant dans des secteurs jugés essentiels d'être accompagnés dans leurs travaux scolaires par des éducatrices et des éducateurs.



Contribuer à la formation des travailleuses et travailleurs de la région

Pour contrer les problèmes identifiés dans le domaine de la santé, plus particulièrement depuis la situation pandémique, la formation professionnelle a été directement sollicitée par le premier ministre afin d'offrir la formation en Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée. Notre centre de services a participé à ce mandat social en formant plus de 140 adultes.

Les formations en lien avec les domaines de la construction ont également été très en demande et la reconnaissance des acquis s'est démarquée à ce sujet : des initiatives avec des entreprises en construction de résidences préfabriquées ont permis à 63 travailleuses et travailleurs de faire des démarches pour l'obtention de leur diplôme en charpenterie-menuiserie. Notre service a permis à 46 personnes d'obtenir leur diplôme.

Plusieurs conférences impliquant le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, ont eu leurs échos auprès de nos Services aux entreprises. Plusieurs formations ont été données en entreprises afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre ainsi qu'à la robotisation de la machinerie. Le mandat demandé était de rehausser les compétences des travailleuses et travailleurs en place afin de pouvoir maintenir la production. L'an dernier, ce sont 9 394 heures de formation qui ont été données sur l'ensemble du territoire beauceron.

Bien accueillir les nouveaux arrivants

À l'éducation des adultes, l'arrivée massive des travailleuses et travailleurs temporaires a mené notre service de francisation à continuer son déploiement pour offrir un nouveau service en Beauce. En effet, depuis le printemps 2021, il est possible pour les personnes immigrantes de faire le test d'évaluation du français (TEF) sans avoir à se déplacer vers les grands centres.

Soutenir nos élèves adultes dans leur choix de métier

Éducaide a permis la création du concours *Chapeau les gars*. Nous voulions, par l'octroi de bourses de 5 000 \$, souligner la présence et la réussite de nos garçons dans des domaines à caractères plus féminins. Ce sont quatre de nos élèves qui ont pu recevoir cette bourse. Nous sommes fiers de dire *Chapeau les gars*!

Conseil d’administration

Le conseil d’administration du CSSBE est constitué de 15 membres :

> 5 PARENTS D’UN ÉLÈVE FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT DU CSSBE

M. Miguel Morissette, président	District 5 : Sartigan B	Membre parent
M. Steve Trachy, vice-président	District 2 : Benoît-Vachon	Membre parent
M ^{me} Nancy Mathieu (a quitté le CA en février 2021)	District 1 : Appalaches, Abénaquis, Bélanger	Membre parent
M ^{me} Jessica Corriveau (occupe le siège de M ^{me} Nancy Mathieu depuis le 31 mars 2021)	District 1 : Appalaches, Abénaquis, Bélanger	Membre parent
M ^{me} Mélanie Plante	District 3 : Saint-François et Veilleux	Membre parent
M. Jean-Christophe Rodrigue	District 4 : Sartigan A	Membre parent

> 5 MEMBRES DU PERSONNEL DU CSSBE

M ^{me} Sonia Veilleux	Membre du personnel enseignant
M ^{me} Virginie Goulet	Membre du personnel professionnel non enseignant
M ^{me} Lisa Royer	Membre du personnel de soutien
M ^{me} Nathalie J.D. Poulin	Direction d’établissement

> 5 MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M ^{me} Pascale Apold	Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d’éthique et de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
M. Claude Lambert	Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
M. Julien Rodrigue	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
M. Bobby St-Pierre	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard	Membre de la communauté représentant les 18 à 35 ans

Comme prescrit par l’article 167.1. de la Loi sur l’instruction publique, le directeur général du CSSBE et M^{me} Isabelle Gilbert, membre du personnel d’encadrement désigné par ses pairs, participent également aux séances du conseil d’administration.

Calendrier des séances tenues

22 octobre 2020	9 février 2021	20 avril 2021
8 décembre 2020	23 février 2021 (séance extraordinaire)	18 mai 2021 (séance extraordinaire)
21 décembre 2020 (séance extraordinaire)	31 mars 2021 (séance extraordinaire)	29 juin 2021

Réalisations du conseil d’administration

- Acquisition d’un immeuble en vue d’un stationnement – école Aquarelle de Saint-Georges
- Actes d’établissement 2021-2022
- Adhésion au regroupement d’achat pour les assurances
- Autorisation d’aliéner de gré à gré un immeuble à la Ville de Sainte-Marie en échange d’un lot du CSSBE (n° 5392730 du cadastre du Québec)
- Autorisation relative à la gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet de construction d’un complexe multisport – polyvalente de Saint-Georges
- Autorisation servitude – Hydro-Québec / Telus
- Cadre d’organisation pédagogique à l’éducation des adultes 2021-2022 (EA-02)
- Cadre d’organisation pédagogique en formation professionnelle 2021-2022 (FP-02)
- Calendrier des jours chômés et payés 2021-2022
- Calendrier des séances du conseil d’administration – 2021-2022
- Calendriers scolaires 2021-2022
- Centre d’acquisition gouvernemental avenant – licence Microsoft
- Cession de terrain – Ville de Sainte-Marie – ancienne station de pompage
- Choix de l’institution financière
- Demande de contribution financière – école Barabé-Drouin de Saint-Isidore
- Entente d’utilisation – Ville de Saint-Georges – CSSBE et polyvalente de Saint-Georges – Centre aquatique
- Entente – échange de services – école Barabé-Drouin – municipalité de Saint-Isidore
- Entente – échange de services – école Bellarmin – municipalité de Saint-Robert-Bellarmin
- Entente – échange de services – école Sainte-Famille – municipalité de Tring-Jonction
- Entente entre Ville de Saint-Georges et CSSBE – échange de services
- Entente – urgence municipale – école Barabé-Drouin – municipalité de Saint-Isidore
- Liste des projets à caractère physique – travaux de construction
- Mandat de la firme Gestizone dans le cadre de la construction de la nouvelle école à Sainte-Marie
- Montant d’autorisation d’emprunts temporaires
- Nomination à la suppléance à la Direction générale
- Nomination d’une directrice générale adjointe
- Nomination d’une directrice générale ou d’un directeur général
- Plan d’allocation des ressources humaines 2021-2022 – emplois du personnel de gestion des services administratifs – emplois du personnel de gestion des écoles – emplois du personnel de gestion des centres
- Plan d’allocation des ressources humaines 2021-2022 – personnel professionnel
- Plan d’allocation des ressources humaines 2021-2022 – soutien technique, administratif et manuel
- Plan d’organisation scolaire 2020-2021 – préscolaire, primaire et secondaire
- Plan d’organisation scolaire 2021-2022 – formation professionnelle
- Plan d’organisation scolaire 2021-2022 – préscolaire et primaire
- Plan d’organisation scolaire 2021-2022 – secondaire
- Plan québécois des infrastructures 2021-2031 – ajout d’espace pour la formation générale – Mesure 50511 (FDAF)
- Plan québécois des infrastructures 2021-2031 – ajout d’espace pour la formation professionnelle – Mesure 50512 (FPFT et Excel CSSBE)
- Plan québécois des infrastructures 2021-2031 – ajout d’espace pour services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation EHDAA – Mesure 50513 (Professionnel)
- Plan québécois des infrastructures 2021-2031 – indemnisation – Mesure 50550
- Plan québécois des infrastructures 2021-2031 – remplacement de bâtiments ou travaux majeurs de réfection – Mesure 50630
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
- Politique d’achat en approvisionnement, en services, en construction et en technologies de l’information (RM-01)
- Politique d’allocation des ressources dans le cadre du budget 2021-2022 (DG-10)
- Politique de dotation du personnel (RH-01)
- Politique de gestion du personnel de cadre (RH-04)
- Politique de maintien ou de fermeture d’école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école du centre de services scolaire (DG-09)
- Politique de prêt ou de location de locaux des établissements scolaires (RM-02)
- Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves (SG-09)
- Politique relative à la vérification interne (DG-08)
- Prévisions budgétaires 2021-2022
- Processus pour le concours de sélection au poste de directrice générale ou directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
- Rapport annuel 2019-2020
- Rapport d’ouverture des soumissions – appel d’offres en services professionnels pour la construction d’une nouvelle école à Sainte-Marie
- Rapport d’ouverture des soumissions – entretien ménager – école secondaire Veilleux et centre de formation des Bâtisseurs (Matériaux composites)
- Rapport d’ouverture des soumissions – projet – Complexe multisport – polyvalente de Saint-Georges
- Rapport d’ouverture des soumissions – remplacement de la fenestration, de la couverture, réfection des blocs sanitaires, travaux de ventilation et de la cour intérieure – école Sainte-Famille de Tring-Jonction
- Rapport de la protectrice de l’élève
- Régime d’emprunt à long terme 2020-2021
- Règle de régie relative à l’aliénation de biens meubles (RM-04)
- Règle relative à l’organisation et au fonctionnement du transport scolaire (AC-02)
- Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l’inscription des élèves dans les écoles (EG-06)
- Règle sur les conditions d’admission des élèves en formation professionnelle 2021-2022 (FP-03)
- Règlement et délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01)
- Règles de fonctionnement du CA
- Répartition de la clientèle de Sainte-Marie
- Signature contrat de cession –700, rue Notre-Dame à Sainte-Marie

Les comités du conseil d’administration et leurs membres sont les suivants :

Comité de gouvernance et d’éthique	M ^{me} Pascale Apold	M ^{me} Marie-Josée Fecteau	M ^{me} Suzie Lucas
	M ^{me} Marie-Ève Dutil	M ^{me} Virginie Goulet	M. Julien Rodrigue
Comité de vérification	M. Patrick Beaudoin	M. Normand Lessard	M. Jean-Christophe Rodrigue
	M. Claude Lambert	M. Jean-Sébastien Poulin Lessard	M. Bobby St-Pierre
Comité des ressources humaines	M. Fabien Giguère	M ^{me} Nancy Mathieu (départ en février 2021)	M ^{me} Nathalie J.D. Poulin
	M ^{me} Isabelle Gilbert	M ^{me} Mélanie Plante (en remplacement de M ^{me} Nancy Mathieu)	M. Steve Trachy
	M. Pascal Lamontagne		M ^{me} Sonia Veilleux

Les comités du centre de services scolaire et leurs membres sont les suivants :

Comité de révision de décision	M ^{me} Pascale Apold	M. Normand Lessard	
	M ^{me} Marie-Ève Dutil	M. Steve Trachy	
Comité de développement des cadres	M. Christian Buteau	M. Fabien Giguère	M. Pierre Rodrigue
	M ^{me} Marie-Josée Fecteau	M ^{me} Carolle Martel	
Comité santé et mieux-être	M ^{me} Renée Arsenault	M. Damien Giguère	M ^{me} Chantal L. Poulin
	M ^{me} Véronique V. Bolduc	M ^{me} Brigitte Grenier	M ^{me} Nancy Roy
	M. M arco Dostie	M ^{me} Jacqueline Jolicoeur	M ^{me} Nathalie L. Talbot
	M ^{me} Caroline Drouin	M. Frédéric Lessard	M ^{me} Cindy P. Turcotte
	M. Michel Fortin	M ^{me} Nathalie Loignon	
Comité culturel Beauce-Etchemin	M ^{me} Isabelle Archambault	M ^{me} Lucie Boulet	M ^{me} Julie E. Morin
	M ^{me} Johanne Bolduc	M ^{me} Sharon Busque	M ^{me} Chantal L. Poulin
	M. Stéphane Boulanger	M ^{me} Sophie Cliche	M ^{me} Véronique Guay
Comité consultatif de transport	M. Patrick Beaudoin	M ^{me} Nathalie Fortier	M. Jérôme L’Heureux
	M. Sébastien Dostie	M. Claude Lambert	M ^{me} Lisa Royer
	M. David Dumas	M. Normand Lessard	M ^{me} Julie Simard
Comité de développement durable	M. Damien Giguère	M ^{me} Carolle Martel	M ^{me} Geneviève Hubert
Comité consultatif des services aux EHDAA	M ^{me} Danièle Bolduc	M ^{me} Andrée-Ann Laporte-Lévesque	M ^{me} Magaly Poulin
	M ^{me} Maeva Casse	M ^{me} Amélie Lepage	M ^{me} Marie-Josée Poulin
	M ^{me} Marie-Ève Champion	M ^{me} Annie Lessard	M ^{me} Nathalie J.D. Poulin
	M ^{me} France Doyon	M ^{me} Caroline Lessard	M ^{me} Anne-Marie Quirion
	M ^{me} Isabelle Doyon	M ^{me} Nathalie G. Lessard	M ^{me} Hélène Quirion
	M ^{me} Vicky Fillion	M. Michael Marcoux	M ^{me} Isabelle Reny
	M ^{me} Marie-Christine Fleury	M. Charles Marois	M. Emmanuel Rodrigue
	M ^{me} Isabelle F. Gilbert	M ^{me} Emmanuelle Mathieu	M ^{me} Claudine Roy
	M. Vincent Giroux	M ^{me} Guylaine Nadeau	M ^{me} Nancy Roy
	M ^{me} Céline Jacques	M ^{me} Andrea Ollivier	M ^{me} Sylvie Talbot
	M ^{me} Josée Lachance	M ^{me} Marie-Pier Paquet	M ^{me} Cindy Tanguay
	M ^{me} Caroline Lapierre	M ^{me} Lucie Pomerleau	M ^{me} Josée Therrien
	M ^{me} Magalie Lapierre	M ^{me} Isabelle J.L. Poulin	



Code d’éthique et de déontologie applicable au conseil d’administration

Comme stipulé à l’article 193.1 de la Loi sur l’instruction publique, le comité de gouvernance et d’éthique assiste les membres du conseil d’administration dans l’application des normes d’éthique et de déontologie. Le conseil d’administration a également mandaté ce comité pour élaborer un code d’éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d’administration. En 2020-2021, les membres du comité de gouvernance et d’éthique ont donc travaillé sur l’élaboration de ce code. Par contre, aucune proposition n’a été faite en 2020-2021, car le comité était en attente du Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone. Ce code sera proposé aux membres du conseil d’administration au début de l’année 2022.

En 2020-2021, afin de se gouverner, les membres du conseil d’administration se sont référés au Règlement relatif au code d’éthique et de déontologie applicable aux commissaires. De plus, les membres du comité de gouvernance et d’éthique leur ont proposé des ateliers d’animation sur les sujets suivants : l’échange sur la formation obligatoire, l’indépendance et la confidentialité.

Divuligation d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

Reddition de comptes 2020-2021

Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22	1
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d’actes répréhensibles visées à l’article 4	0
5. Communications de renseignements effectuées et application du premier alinéa de l’article 23	0

Le CSSBE publie sur son site Internet la Procédure facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard du CSSBE, le Guide d’interprétation d’actes répréhensibles et la Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics. De plus, la direction du Secrétariat général et services corporatifs s’assure de transmettre les informations nécessaires à la divulgation aux gestionnaires du CSSBE afin qu’ils puissent transmettre les informations dans leur milieu respectif.

ORIENTATION

Élaborer des parcours diversifiés pour encourager la diplomation et la qualification de nos élèves

OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART 2018	2021	CIBLE VISÉE 2022
D'ici 2022, augmenter à 83 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification.	80,6 %	79,5 %	83 %
D'ici 2022, augmenter à 78 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) avant l'âge de 20 ans.	74,4 %	74,03 %	78 %



Malgré le fait que nous observions une augmentation du taux de qualification et de diplomation de nos élèves en 5 ans, nous constatons une diminution du nombre d'élèves titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans. L'analyse de la situation nous a amenés à constater que ce sont nos élèves du secteur des adultes qui, étant donné la pandémie et la fermeture des centres de formation à partir de mars 2020, n'ont pas poursuivi leurs cours et ne se sont pas présentés aux examens. Ce sont ces élèves qui, au terme de 7 ans, n'ont pas été diplômés, contrairement aux années antérieures.

Nous estimons que la situation est maintenant rétablie et que les mesures que nous mettrons en place permettront de faire augmenter le taux de diplomation et de qualification durant la prochaine année.

Considérant l'importance d'un premier diplôme ou encore d'une première qualification, les centres de formation professionnelle continuent de voir au développement de différents parcours. Nous avons identifié qu'une des raisons d'abandon des élèves en formation professionnelle est l'aspect financier. Les élèves font face à des responsabilités financières et nous devons tenir compte de cet enjeu. Nous avons multiplié les formations où il est possible d'allier études et stages rémunérés en milieu de travail.

Nous nous préoccupons également des périodes critiques où nos élèves sont plus à risque de quitter l'école sans diplôme. Nous avons d'ailleurs développé une formation permettant à nos élèves de 3^e secondaire d'intégrer un programme en formation professionnelle tout en poursuivant en même temps leurs études en 3^e secondaire. Ce parcours va permettre à 12 élèves d'obtenir un diplôme. Ces élèves nous ont été référés par les écoles secondaires, lesquelles nous partageaient leur crainte de les voir quitter sans diplôme. C'est ensemble que nous avons pu agir en filet de sécurité autour d'eux.

En juin 2021, nos programmes en version Duplex ont permis à 15 élèves d'obtenir 2 diplômes en 2 ans (DES et DEP) et à 9 autres élèves de décrocher leur DEP.



ORIENTATION

Développer les connaissances
nécessaires à la **maîtrise de la
langue d’enseignement**



OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART 2018	2021	CIBLE VISÉE 2022
D'ici 2022, augmenter à 92 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	90,7 %	ND ¹	92 %
D'ici 2022, augmenter à 86 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	84,1 %	ND ¹	86 %

¹ Examens ministériels annulés en juin 2021

Dans le contexte d'apprentissage de l'année 2020-2021 et dans le but de permettre à chaque membre du personnel enseignant de porter un jugement sur les acquis des élèves en tenant compte des absences et de l'enseignement à distance, le ministère de l'Éducation a une fois de plus annulé la passation des épreuves ministérielles. Nous savons toutefois que nos élèves ont appris et qu'ils ont acquis les savoirs essentiels propres aux disciplines enseignées. À la fin de l'année 2020-2021, le taux de réussite des élèves de la 4^e année en *écriture* est de 94,6 % et le taux de réussite en *lecture* est de 93,3 %.



ORIENTATION

Favoriser le
cheminement et la
persévérance scolaires



OBJECTIF	SITUATION DE DÉPART 2018	2021	CIBLE VISÉE 2022
D'ici 2022, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	12,2 %	9,8 %	10 %

Pour une 2^e année consécutive, nous observons une diminution du nombre d'élèves qui ont débuté leur parcours au secondaire à 13 ans ou plus. Cela s'explique par la mise en place, de plus en plus fréquente, des mesures universelles d'apprentissage qui permettent aux élèves de poursuivre leurs apprentissages au niveau supérieur, mais à un rythme qui répond à leurs besoins. Également, les équipes-écoles offrent un accompagnement davantage ciblé aux élèves dont les besoins sont persistants. Ainsi, le progrès de chaque élève est favorisé. Ces démarches nécessitent une grande collaboration entre les enseignantes et enseignants, les orthopédagogues, les éducatrices et éducateurs spécialisés, les directions et les membres du personnel professionnel. Les équipes multidisciplinaires, réunies pour soutenir les élèves, permettent de faire des choix quant aux moyens à mettre en place.

Nos élèves en parcours adapté de type cheminement particulier suivent plus souvent les autres élèves en fonction de leur âge réel pour l'entrée au secondaire. Leur rythme d'apprentissage étant adapté à leurs besoins dans ces classes, le maintien d'une année additionnelle au primaire n'est plus recommandé.



ORIENTATION

Assurer l'équité entre les différents groupes d'élèves



OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART 2018	2021	CIBLE VISÉE 2022
D'ici 2022, augmenter de 2,1 % le taux de diplomation et de qualification des garçons.	74,9 %	72,2 %	77 %
D'ici 2022, augmenter de 1,7 % le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA.	55,3 %	54,2 %	57 %
D'ici 2022, augmenter de 1,9 % le taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux défavorisés (8 - 9 - 10).	78,1 %	76,7 %	80 %

Après sept ans de scolarisation, une légère baisse est constatée dans le taux global de qualification et de diplomation de nos élèves. Nous savons qu'à l'éducation des adultes, étant donné la fermeture prolongée des classes, certains élèves n'ont pas poursuivi leurs apprentissages et ont choisi de reporter leur formation. Cela explique la baisse réalisée dans le taux global, mais également celui de nos garçons, de nos élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et de ceux et celles qui proviennent de milieux plus défavorisés. En cinq ans, toutefois, une hausse du taux de qualification et de diplomation de nos élèves est constatée.

Nous serons en mesure, à partir de l'année 2021-2022, de faire le suivi de chaque élève non qualifié afin de déployer des moyens qui permettront de soutenir la poursuite des apprentissages et le maintien ou le retour à l'école en déployant des moyens différents et adaptés aux besoins individuels.



ORIENTATION

Offrir un milieu de vie stimulant



OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART 2018	2021	CIBLE VISÉE 2022
D'ici 2022, faire en sorte que 85 % de nos bâtiments se retrouvent dans un état satisfaisant.	65 %	82 %	85 %
D'ici 2022, augmenter à 50 % la proportion des écoles qui ont mis en place 60 minutes d'activités physiques par jour.	17 %	62 %	50 %
Annuellement, tous les établissements mettent en place des activités axées sur la bienveillance et le civisme, et d'ici 2022, devront s'assurer d'offrir des activités culturelles, scientifiques, numériques et entrepreneuriales.			

Le Service des ressources matérielles (SRM) a pour mission de fournir un environnement sain et sécuritaire à l'ensemble des occupants de tous les bâtiments du CSSBE.

Pour y arriver, plusieurs contrats de service sont octroyés annuellement pour l'entretien ménager, la tonte de pelouse, le déneigement, la vérification des ascenseurs et des systèmes mécaniques du bâtiment, etc. Le SRM effectue annuellement plus d'une cinquantaine d'appels d'offres afin d'octroyer des contrats de service à des entreprises spécialisées.

L'entretien préventif et régulier est effectué par les équipes d'ouvrières et d'ouvriers d'entretien certifiés, dévoués et dédiés au maintien et au bon fonctionnement des équipements et des bâtiments. Le tout, axé sur un entretien rigoureux et une saine gestion des actifs.

Le ministère de l'Éducation du Québec est en processus de remplacement du logiciel d'évaluation actuel SIMACS par une nouvelle solution en gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur (GIEES). Cette dernière permettra une lecture plus juste de l'état des infrastructures en janvier 2022 dans l'ensemble des centres de services scolaires du Québec. Ce nouvel outil de gestion risque d'affecter l'évaluation actuelle de la cote de chaque école, et ainsi, réviser le pourcentage de l'état général du parc immobilier de notre centre de services scolaire. Malgré cela, le SRM prévoit atteindre la cible de 85 % en 2021-2022, soit à la lecture du Plan annuel de gestion des infrastructures (PAGI) de janvier 2023 du Ministère.

En ce qui a trait à l'objectif de mettre en place 60 minutes d'activités physiques par jour, 33 écoles primaires posent des actions quotidiennes. En plus des cours d'éducation physique et à la santé, nos élèves vivent des récréations animées, des activités sportives sur l'heure du dîner, des pauses actives en classe et bien plus.

Finalement, tous les plans d'action des écoles prévoient différentes activités visant à permettre aux élèves d'établir des relations saines et harmonieuses et à devenir des citoyennes et citoyens actifs et engagés dans leur communauté. Différentes mesures ministérielles donnent une marge de manœuvre financière aidant à la mise en place de ces activités.



ORIENTATION

Favoriser
la **collaboration**

OBJECTIFS

- Mettre en place des pratiques collaboratives inspirées des communautés d'apprentissage professionnelles.
- Mettre en place des projets structurants avec différents acteurs internes, organismes socioéconomiques et entreprises de la région.

À l'intérieur de nos écoles et de nos centres, les avancées de la mise en place de pratiques collaboratives se perçoivent de multiples façons, et ce, dans l'intérêt de l'élève et la visée de l'atteinte de sa réussite. De plus en plus, le souci de l'amélioration des pratiques pédagogiques est partagé par chacun des membres du personnel. Ce modèle permet de faire ressurgir la compétence et l'expertise des intervenantes et intervenants au service de tous. Nos milieux se retrouvent à différentes étapes de la mise en place des communautés d'apprentissage professionnelles et bénéficient, au besoin, d'un accompagnement ou d'un soutien accru de nos services éducatifs.

Des projets structurants dans le milieu socioéconomique

Au printemps 2021, nous avons participé au *Mois de la mécatronique*, une initiative qui misait sur la collaboration entre la formation professionnelle, la formation collégiale, la formation universitaire et les entreprises de la région. Cette première édition souhaitait démystifier ce qu'est la mécatronique. Pour cette occasion, les Services aux entreprises ont d'ailleurs créé une nouvelle série d'ateliers sur l'implantation de la mécatronique.

Notre collaboration se manifeste également avec plusieurs entreprises en permettant à leurs travailleuses et travailleurs temporaires de suivre les cours de français directement dans leur municipalité. Nous nous rapprochons d'eux, considérant les limites du transport en commun qui caractérise notre région. Nous avons grandement travaillé avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin de soutenir nos élèves dans l'obtention des allocations offertes par ce ministère.

Nos Services aux entreprises ont également collaboré à différents projets. Que ce soit pour offrir de la formation favorisant la communication à distance en télétravail ou encore pour identifier les compétences numériques des travailleuses et travailleurs afin de bien connaître les besoins à combler, notre équipe a travaillé pour rehausser leurs compétences.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence notre collaboration avec Éducaide et Kaléido qui nous a permis de réaliser une enquête pour comprendre l'écart entre le nombre d'élèves qui désirent être admis en formation professionnelle et le nombre d'élèves qui s'inscrivent en formation professionnelle.



Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence
déclarés au centre de services scolaire

ÉCHELLE DE LA FRÉQUENCE DES ÉVÉNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	40 et plus événements déclarés
-----------------	------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Établissement scolaire	INTIMIDATION (Fréquence des événements)	VIOLENCE (Fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève
004 - Saints-Anges	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
005 - De Léry	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10*
008 - Monseigneur-De Laval	Moins de 10	40 et plus	Aucun événement
007 - Le Tremplin	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
009 - Sainte-Famille	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
011 - D'Youville	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10*
012 - Lambert	Moins de 10	40 et plus	Aucun événement
013 - Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
014 - L'Envolée	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
016 - Louis-Albert-Vachon	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
017 - École secondaire Veilleux	De 10 à 19	40 et plus	Moins de 10*
018 - Polyvalente Saint-François	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
019 - L'Enfant-Jésus	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
022 - Polyvalente de Saint-Georges	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
024 - Mgr-Feuilaute	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun événement
025 - Maribel	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
027 - L'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
028 - Notre-Dame de Saint-Elzéar	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
030 - Notre-Dame de Lac-Etchemin	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun événement
031 - Arc-en-Ciel de Saint-Camille	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
032 - Rayons-de-Soleil	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
034 - Petite-Abeille	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
036 - Fleurs-de-Soleil	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
039 - Du Trait-d'Union	Aucun événement	De 20 à 39	Aucun événement
040 - Du Petit-Chercheur	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
041 - La Tourterelle	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
042 - École des Appalaches	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
043 - Des Sommets	Aucun événement	De 10 à 19	Aucun événement
044 - Jouvence	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
045 - Polyvalente des Abénaquis	Aucun événement	De 10 à 19	Aucun événement
048 - La Découverte	Moins de 10	Aucun événement	Aucun événement

*Aucune intervention relativement à des événements d'intimidation ou de violence n'a fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève.
Il s'agit plutôt de communications ou d'interventions de type conseil. Le rapport complet de la protectrice de l'élève se trouve en annexe.

Établissement scolaire	INTIMIDATION (Fréquence des événements)	VIOLENCE (Fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève
052 - Barabé-Drouin	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
056 - L'Étincelle de Sainte-Marguerite	Moins de 10	Aucun événement	Aucun événement
057 - L'Accueil	Moins de 10	40 et plus	Aucun événement
060 - L'Aquarelle de Saint-Bernard	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
062 - Dionne	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
063 - Monseigneur-Fortier	Aucun événement	40 et plus	Aucun événement
064 - Petits-Castors	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
065 - Aquarelle de Saint-Georges	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
066 - L'Astrale	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
069 - La Source	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
070 - Lacroix	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun événement
072 - Primaire les Sittelles	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
074 - Polyvalente Benoît-Vachon	De 10 à 19	De 20 à 39	Moins de 10*
075 - Deux-Rives	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun événement
078 - L'Éco-Pin	Moins de 10	Aucun événement	Aucun événement
080 - Kennebec	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
081 - Grande-Coudée	Aucun événement	De 10 à 19	Aucun événement
084 - Sainte-Thérèse	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
086 - Des Bois-Francis	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
087 - Bellarmin	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
088 - Nazareth	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
089 - Primaire de Saint-Gédéon	Aucun événement	De 20 à 39	Aucun événement
090 - Sainte-Martine	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement
092 - Primaire L'Éveil	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun événement
093 - Roy et Saint-Louis	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
095 - Polyvalente Bélanger	De 20 à 39	De 10 à 19	Aucun événement
096 - Harmonie	Aucun événement	Moins de 10	Aucun événement
097 - Curé-Beaudet	Moins de 10	Moins de 10	Aucun événement
098 - Notre-Dame-du-Rosaire	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement

*Aucune intervention relativement à des événements d'intimidation ou de violence n'a fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève.
Il s'agit plutôt de communications ou d'interventions de type conseil. Le rapport complet de la protectrice de l'élève se trouve en annexe.

Un total de 573 événements a été rapporté en 2020-2021. Parmi ces événements, 62 ont été identifiés comme étant de l’intimidation et 511 comme étant de la violence. Il s’agit d’une augmentation par rapport à l’an dernier. Il semble que la situation des bulles-classes ait eu un impact sur la gestion des émotions et du stress chez les élèves et la gestion des conflits.

Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Chacune des écoles est dotée d’un plan de lutte contre la violence et l’intimidation dans lequel on retrouve des mesures de prévention universelles et ciblées. Les codes de vie des écoles se veulent éducatifs et l’enseignement explicite des comportements attendus se fait au quotidien. Une surveillance stratégique est mise en place lors des récréations et des déplacements des élèves. Différentes activités de sensibilisation et de conscientisation face aux phénomènes de la violence et de l’intimidation sont offertes par les différents membres du personnel enseignant, du personnel professionnel, ainsi que les éducatrices et les éducateurs. Lors de conflits, on vise une intervention rapide et des mesures de soutien et d’encadrement sont offertes aux victimes et aux agresseurs.

Étant donné le contexte de la COVID-19 et les mesures mises en place pour assurer la santé et la sécurité de notre clientèle et de notre personnel, le comité de développement durable a été mis sur pause au cours des deux dernières années. Ainsi, le plan d'action et le rapport annuel sont reportés à l'année 2022-2023. Dès le début de l'année, la Politique de développement durable sera revue et le comité de développement durable se penchera sur le nouveau plan d'action à mettre en place pour l'année 2022-2023 et les années suivantes.

Utilisation des ressources

Répartition des revenus du centre de services scolaire

Objectifs de la répartition annuelle des revenus

Objectifs généraux

Le centre de services scolaire assure une distribution équitable des ressources dont il dispose pour la réalisation de sa mission éducative. Il favorise également l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant, le plus près possible de l'élève, l'exercice des choix budgétaires.

Objectifs spécifiques pour la répartition aux établissements

Le centre de services scolaire procède à l'attribution de ressources financières qui permettent aux établissements d'acquiescer les biens et services nécessaires à la prestation de services éducatifs de qualité pour leur effectif scolaire.

Il assure une répartition équitable des ressources qui tient compte des inégalités sociales et économiques et des caractéristiques propres aux établissements et à leur effectif scolaire. Finalement, il simplifie le plus possible l'allocation des ressources tout en étant conscient de ce qu'implique l'équité dans la distribution.

Objectifs spécifiques pour la détermination des besoins du centre de services scolaire et de ses comités

Le centre de services scolaire assure des ressources financières suffisantes au centre, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant de s'acquiescer de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Pour éviter de transférer à chacun des établissements un risque excessif, il favorise le maintien de ressources financières centralisées accessibles à toutes les unités pour certains types de dépenses difficilement prévisibles (exemples : absentéisme à long terme, entretien correctif lourd, etc.).

En tant qu'employeur, il prévoit les sommes requises pour assurer la gestion de ses effectifs en conformité avec les dispositions des conventions collectives (exemple : sécurité d'emploi, etc.). En tant

que propriétaire des immeubles, il prévoit les sommes nécessaires au maintien de l'état général de ses bâtisses, permettant un environnement propice à l'apprentissage des élèves.

Les principes de répartition annuelle des revenus

Principes directeurs

- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuient les unités administratives dans toutes les décisions financières.
- La transparence guide le centre de services scolaire dans son modèle d'allocation des ressources.
- L'autonomie de gestion et la responsabilisation des unités administratives sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur.
- Le centre de services scolaire favorise un processus budgétaire qui implique la participation des instances concernées de l'organisation.
- Le centre de services scolaire détermine les activités budgétaires qui sont soit centralisées ou soit décentralisées.

Principes spécifiques visant les établissements

- La distribution des ressources aux établissements se fait selon le plan d'allocation des ressources adopté par le conseil d'administration.
- Les ressources allouées aux établissements par le centre de services scolaire tiennent compte de leurs caractéristiques, de leurs clientèles scolaires ainsi que des particularités des bâtiments.
- De façon générale, les initiatives locales à caractère financier doivent, dans la mesure du possible, profiter aux milieux qui les ont générées. Dans ce contexte, les revenus générés et gérés par les établissements font, sauf exception, partie de leurs revenus propres et leur utilisation doit leur en être réservée.



- Les activités parascolaires, extrascolaires et le service de garde, bien qu'ils puissent faire l'objet d'allocations, devraient s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. De façon non exhaustive, il s'agit des activités autofinancées, de la surveillance du midi, des services de garde, des services alimentaires et autres, s'il y a lieu.
- En fonction de l'article 96.24, à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée.

Considérant le paragraphe précédent, le comité de répartition des ressources (CRR) recommande au conseil d'administration, la répartition et les modalités suivantes :

- › Le surplus cumulatif maximal autorisé d'un établissement sera l'équivalent de 10 % de ses dépenses de l'année antérieure.
- › Les montants excédentaires au surplus cumulatif maximal autorisé d'un établissement seront versés au fond consolidé du centre de services scolaire.
- › Si l'établissement génère un déficit, ce dernier lui sera débité (transféré) l'année suivante.
- › Si l'ensemble des activités financières du centre de services scolaire est en équilibre ou en surplus budgétaire, les surplus des établissements leur seront crédités jusqu'à concurrence de leur surplus cumulatif maximal autorisé.
- › Si l'ensemble des activités financières du centre de services scolaire sont déficitaires, les surplus des établissements leur seront crédités jusqu'à concurrence de leur surplus maximal autorisé. Cependant, les établissements ne seront pas autorisés à utiliser leurs surplus cumulés pour l'exercice financier de l'année en cours.
- Les allocations budgétaires d'opérations peuvent être transférées pour financer des dépenses des services de garde; la réciproque n'est pas permise. Les allocations budgétaires d'opérations peuvent être transférées (excluant les allocations budgétaires des services de garde) pour financer des dépenses d'investissements; la réciproque n'est pas permise.

- Les allocations reliées aux plans d'organisation scolaire doivent être utilisées essentiellement pour des services reliés aux activités éducatives.
- Les allocations que le centre de services scolaire attribue annuellement à ses établissements ont pour but de leur permettre d'assumer les dépenses relatives aux activités d'opérations courantes. Compte tenu de l'ampleur des besoins à combler annuellement et du contexte des finances publiques, il ne semble pas opportun que ces allocations servent à amasser des surplus. Le conseil d'administration encadrera la disposition des surplus afin que les choix budgétaires servent au déploiement du meilleur service à l'élève à la suite de la recommandation du comité de répartition des ressources.

Principes spécifiques visant les regroupements

- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux regroupements tiennent compte de ce qui est requis pour gérer les activités qui leur sont conférées et rendre les services attendus par les établissements.
- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux regroupements tiennent compte, de plus, de leurs caractéristiques, du type d'effectif scolaire desservi par les établissements (enseignement aux jeunes, formation professionnelle et formation des adultes) et des particularités des bâtiments.
- La ou le coordonnateur de regroupement administratif prépare le budget annuel du regroupement dans le respect des sommes qui sont allouées par le centre de services scolaire, étant entendu que ce budget peut aussi comprendre certaines sommes en provenance des établissements. Le budget est soumis aux directions d'établissement pour information.
- Le centre de services scolaire adopte annuellement un plan d'allocation des ressources humaines : coordonnatrice et coordonnateur de regroupement administratif, personnel de soutien administratif, technique et manuel, dont la masse salariale afférente est centralisée. Les montants nécessaires pour assumer les coûts prévisibles de l'absentéisme à long terme du personnel ainsi que les coûts de la sécurité d'emploi (s'il y a lieu) sont gérés centralement.
- Les soldes budgétaires disponibles ou déficitaires sont transférables au budget de l'exercice suivant, et ce, si le centre de services scolaire est en surplus budgétaire.

Principes spécifiques aux besoins du centre de services scolaire et de ses comités

- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux services administratifs et aux comités tiennent compte de ce qui est requis pour gérer les activités qui leur sont conférées et rendre les services attendus par les établissements. Leur évaluation financière s’effectue en fonction des plans d’allocation des ressources humaines approuvés par le conseil d’administration.
- Les soldes budgétaires disponibles des services administratifs à la fin d’une année financière ne sont pas transférables à l’année subséquente.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Ressources des établissements primaires et secondaires

Personnels affectés aux plans d’organisation scolaire

Pour les écoles primaires, un niveau de ressources en équivalence temps complet est alloué à chaque établissement selon un modèle de répartition qui tient compte du niveau et de la catégorisation de l’effectif scolaire à desservir par chacun des établissements, du régime pédagogique, de la Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l’inscription des élèves dans les écoles (EG-06), du Cadre d’organisation pédagogique (EG-08), des règles de formation de groupe, de la dispersion des élèves et des conventions collectives. À l’intérieur de ces encadrements, la direction de l’établissement exprime ses besoins traduits en ressources de diverses catégories (référence DG-10, annexe B*).

Pour les écoles secondaires, une allocation en ressources en équivalence temps complet est calculée en fonction de l’effectif scolaire à desservir et de rapports maître/élèves particularisés pour tenir compte des spécificités de chacun des établissements, du régime pédagogique, de la Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l’inscription des élèves dans les écoles (EG-06), du Cadre d’organisation pédagogique (EG-08), des règles de formation de groupe, de la dispersion des élèves et des conventions collectives. À l’intérieur de ces encadrements, la direction de l’établissement exprime ses besoins traduits en ressources de diverses catégories (référence DG-10, annexe C*).

Autres personnels

Pour le personnel de soutien administratif et certains personnels techniques (techniciennes, techniciens en documentation, apparitrices, appariteurs, techniciennes, techniciens en travaux pratiques, techniciennes, techniciens en loisirs), la responsabilité financière de ce personnel relève de chacun des établissements, dans le cadre de ses prévisions budgétaires décentralisées, à l’exclusion des coûts de l’absentéisme à long terme; le modèle d’allocation utilisé tient compte de la taille et des spécificités des établissements.

Pour le personnel affecté aux autres activités éducatives complémentaires des établissements primaires et secondaires, le nombre de ressources est déterminé selon le plan d’allocation des ressources humaines voté par le conseil d’administration en fonction de la taille, de l’effectif scolaire et, parfois, de besoins particuliers desservis par les établissements. À l’intérieur de cet encadrement, les directions d’établissement expriment leurs

besoins en ressources de diverses catégories. Les masses salariales afférentes sont centralisées.

Pour le personnel de soutien administratif et manuel des écoles primaires, le niveau de ressources (en équivalence temps complet) est déterminé selon le plan d’allocation des ressources humaines déterminé par le centre de services scolaire. La responsabilité financière pour le personnel de soutien administratif est prévue dans le cadre des prévisions budgétaires centralisées et, pour le personnel manuel, le budget relève de chacun des regroupements.

En ce qui concerne le personnel de soutien de tous les établissements affectés aux activités autofinancées, notamment à la surveillance du midi, aux services de garde et aux services alimentaires, la responsabilité financière de ce personnel relève de chacun des établissements dans le cadre de leurs prévisions budgétaires respectives.

Ressources des établissements de formation professionnelle et d’éducation des adultes

Pour les centres de formation professionnelle et d’éducation des adultes (référence DG-10, annexes D et E*), des règles particulières d’allocation sont intégrées en annexe, compte tenu des modes de financement particuliers à ces secteurs.

Budget de fonctionnement des conseils d’établissement

- Lors de la préparation de son budget, le centre de services scolaire détermine les montants spécifiques attribuables au budget de fonctionnement des conseils d’établissement. Ces montants spécifiques sont partagés selon une méthodologie qui tient compte des éléments suivants :
 - › Montant de base par conseil
 - › Montant correspondant à un indice relatif au nombre de membres qui forment chacun des conseils
 - › Montant correspondant à un indice de déplacement pour les écoles secondaires et certaines écoles regroupées au primaire

*Voir le Cahier des politiques, règlements, règles de régie et directives sur notre site Web.



Budget de fonctionnement des organismes de participation des parents

En regard des organismes de participation des parents (OPP), le centre de services scolaire détermine une allocation uniforme, lors de la préparation du budget, pour chacun de ces organismes. L’organisme de participation des parents pourra établir la répartition de son budget sous la gestion de la direction de l’école.

Besoins du centre de services scolaire et de ses comités

Personnels

Les personnels concernés sont affectés aux unités centrales en incluant certains personnels dont la gestion est centralisée, mais qui desservent dans les établissements ou les regroupements (conseillères, conseillers pédagogiques, techniciennes, techniciens en informatique, etc.).

Allocations de ces personnels

Les allocations sont basées sur le plan d’allocation des ressources humaines et leur distribution s’effectue au niveau de chaque service administratif ou des établissements, comme déterminé par la Direction générale. S’ajoutent à ces allocations les montants nécessaires pour assumer les coûts prévisibles de l’absentéisme à long terme ainsi que des coûts de la sécurité d’emploi.

Allocations pour les autres coûts

De façon générale, les principaux critères d’allocation sont les suivants :

- Coûts historiques
- Coûts spécifiques pour certaines activités dont les montants sont connus au moment du processus budgétaire (frais de vérification, assurances responsabilité, etc.)
- Budgets des comités du centre de services scolaire, suite aux consultations tenues avec ceux-ci

Ressources normalisées

Le centre de services scolaire alloue à chacun des établissements un certain nombre de ressources de type soutien, de type professionnel ou de gestion selon un plan d’allocation des ressources

humaines préétabli et qui se veut le plus juste et le plus équitable possible pour les établissements.

Le plan d’allocation des ressources humaines de l’établissement est révisé annuellement en tenant compte, d’une part, des fluctuations de l’effectif scolaire et, d’autre part, des besoins exprimés par l’établissement.

Le centre de services scolaire prend les dispositions pour que les réajustements aux différents plans d’allocation des ressources humaines ne se traduisent pas par des coûts excédentaires, notamment en sécurité d’emploi.

Types d’activités budgétaires à caractères centralisé ou décentralisé

Les budgets décentralisés des regroupements comprennent :

- L’entretien des terrains, incluant le déneigement et la tonte des pelouses
- L’entretien physique et ménager des immeubles et équipements
- La gestion administrative du regroupement

Les budgets centralisés comprennent :

- Les masses salariales de l’ensemble du personnel (sauf les salaires décentralisés)
- Les dépenses d’équipement centralisées (incluant l’énergie)
- Le transport scolaire
- Les dépenses d’investissements (excluant la partie décentralisée aux écoles et aux centres)
- Le service de la dette
- Les dépenses courantes de fonctionnement des services centraux
- Les autres activités

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2021

ACTIFS FINANCIERS		
	Encaisse	696 816 \$
	Subvention de fonctionnement à recevoir	34 461 724 \$
	Subvention d'investissement à recevoir	232 645 029 \$
	Taxe scolaire à recevoir	255 407 \$
	Débiteurs	3 117 534 \$
	Stocks destinés à la revente	2 982 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		271 179 492 \$
PASSIFS		
	Emprunts temporaires	13 000 000 \$
	Créditeurs et frais courus à payer	39 098 422 \$
	Subvention d'investissement reportée	206 154 830 \$
	Revenus perçus d'avance	1 674 372 \$
	Provision pour avantages sociaux	10 399 752 \$
	Dettes à long terme à la charge du centre de services scolaire	4 815 619 \$
	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	185 082 747 \$
	Autres passifs	12 208 174 \$
TOTAL DES PASSIFS		472 433 916 \$
DETTE NETTE		(201 254 424) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
	Immobilisations corporelles	224 961 161 \$
	Stocks de fournitures	953 475 \$
	Charges payées d'avance	1 122 772 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		227 037 408 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		25 782 984 \$

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	> REVENUS	261 425 779 \$
	> CHARGES	256 085 099 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		5 340 680 \$
	Excédent accumulé au début de l'exercice	20 629 587 \$
	Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	(187 283) \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		25 782 984 \$

Le rapport financier complet du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, vérifié par la firme externe Lemieux Nolet, se retrouve sur son site Internet à l'adresse : www.csbe.qc.ca/etats_financiers_20-21



Gestion et contrôle des effectifs

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES

DU 1 ^{er} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021				
	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3 = 1+2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	172 754,79	—	172 754,79	104
2. Personnel professionnel	249 960,53	417,00	250 377,53	184
3. Personnel enseignant	1 952 944,73	3 970,08	1 956 914,81	2 198
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 201 014,38	2 651,37	1 203 665,75	1 554
5. Ouvriers, personnels d'entretien et de service	141 249,32	789,10	142 038,42	157
Total	3 717 923,74	7 827,55	3 725 751,29	4 197

RÉSUMÉ DU NIVEAU DE L'EFFECTIF

DU 1 ^{er} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021	
1. Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)	3 742 561,56
2. Total des heures rémunérées effectuées (B)	3 725 751,29
3. Ampleur du dépassement, s'il y a lieu (C = B – A)	Aucun dépassement
4. Respect du niveau de l'effectif	OUI

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS

CONCLUS ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL 2020 ET LE 31 MARS 2021		
	Nombre de contrats	Montant des contrats (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	3	176 726,97 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu’une personne physique	34	7 032 658,81 \$
Total	37	7 209 385,78 \$

RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

MAINTIEN DE L'ACTIF IMMOBILIER DU 1 ^{ER} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021			
2019-2020 (Année précédente)	2020-2021 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
0 \$	23 067 916 \$	15 887 916 \$	7 180 000 \$*

*En 2020-2021, la somme non investie de 7 180 000 \$ représente des projets qui sont planifiés pour être réalisés dans les années financières 2021-2022 et 2022-2023.

Ressources technologiques

L’année 2020-2021 aura été marquée par un investissement en technologie de l’information pour permettre l’achat de nouveaux Chromebook pour les élèves. Cet outil est fort utile lors de l’apprentissage à distance, mais assure également l’équité technologique entre les différents groupes d’élèves. Ce sont 10 898 appareils supplémentaires qui ont été achetés pour les élèves et le personnel enseignant.

L’utilisation quotidienne d’un outil comme le Chromebook nous a aussi permis d’instaurer une étiquette numérique et de sensibiliser les élèves à l’utilisation adéquate des technologies.

Le CSSBE a également fait l’acquisition de 180 nouveaux iPad pour les écoles primaires et secondaires et de 170 portables pour le personnel enseignant (disponibles par la banque du ministère de l’Éducation). De plus, 60 bornes Internet ont été mises en service pour les familles.

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin a un parc technologique* comprenant :

- 22 750 ordinateurs, portables, iPad et Chromebook
- 585 imprimantes et photocopieurs
- 1 140 tableaux numériques interactifs (TNI)
- 823 bornes sans-fil

*Voir tous les détails du parc technologique à la section *Centre de services scolaire* de notre site Web.



Rapport de la protectrice de l'élève



Mandat

J’assume les fonctions de protectrice de l’élève depuis le 1^{er} juillet 2017 au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin. Ceci est mon quatrième rapport annuel. Tel que prévu dans le Règlement sur la procédure d’examen des plaintes par les élèves ou leurs parents (DG-02) en application de l’article 220.2 de la Loi sur l’Instruction publique, le rapport fait état du nombre et de la nature des plaintes reçues et traitées par la protectrice de l’élève pour l’année scolaire 2020-2021. Il fait aussi état des autres activités de la protectrice de l’élève, le cas échéant.

Rôle de la protectrice de l'élève

La protectrice de l’élève joue un rôle d’intermédiaire impartial au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin. Elle n’est pas une employée du centre de services scolaire puisqu’elle est engagée à titre de travailleuse autonome et n’est pas la représentante ou l’avocate de l’élève ou de ses parents. Son rôle est d’effectuer l’examen des plaintes qui lui sont soumises en considérant les droits et les préoccupations des parties concernées de manière objective et neutre. La protectrice de l’élève traite les plaintes des parents et des élèves qui ont épuisé les recours internes de règlement mis à leur disposition par le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin. Elle intervient principalement lorsque le responsable des plaintes a traité une plainte et que le traitement de cette dernière ou son résultat n’est pas jugé satisfaisant par le parent ou l’élève.

Plaintes traitées

Une plainte a été déposée pour l’année 2020-2021, relativement au changement de groupe d’un élève, et elle était recevable. Le motif de la plainte était un changement de classe jugé inapproprié notamment en raison de la façon dont le changement a été fait. Le rapport de plainte a été déposé au conseil d’administration et la plainte n’a pas été jugée fondée. Le conseil d’administration a entériné mes conclusions (CA-07-03-21).

Interventions de la protectrice de l'élève

Hormis les interventions concernant le traitement des plaintes, la protectrice de l’élève reçoit des appels et des courriers électroniques de la part des parents, des élèves, des employés du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, de différents intervenants, de partenaires externes et aussi de la population.

Dans le cadre de l’année 2020-2021, je relève 39 communications logées par ces personnes. Parmi celles-ci, 5 communications portaient sur des demandes d’informations générales quant à mon rôle et la procédure de plainte et 34 communications concernaient davantage des interventions de type conseil.

Voici les 34 activités en fonction des catégories de demandes.

Année 2020-2021

• Services aux élèves et les droits	19/34	soit 47 %
• Intimidation et violence	5/34	soit 14 %
• Suspension et discipline	3/34	soit 9 %
• Difficultés relationnelles	2/34	soit 6 %
• Transport scolaire	4/34	soit 12 %
• Pandémie - COVID 19*	4/34	soit 12 %

* Quatre interventions, soit 11,8 %, ont été en lien avec la pandémie de COVID-19, plus particulièrement en ce qui concerne le respect des mesures sanitaires, le port du masque ainsi que la ventilation dans les classes.

Année 2019-2020

• Services aux élèves et les droits	17/25	soit 68 %
• Intimidation et violence	2/25	soit 8 %
• Suspension et discipline	4/25	soit 16 %
• Difficultés relationnelles	0/25	soit 0 %
• Transport scolaire	2/25	soit 8 %

Année 2018-2019

• Services aux élèves et les droits	11/24	soit 46 %
• Intimidation et violence	3/24	soit 13 %
• Suspension et discipline	2/24	soit 8 %
• Difficultés relationnelles	7/24	soit 29 %
• Transport scolaire	1/24	soit 4 %

Année 2017-2018

• Services aux élèves et les droits	4/19	soit 21 %
• Intimidation et violence	3/19	soit 16 %
• Suspension et discipline	5/19	soit 26 %
• Difficultés relationnelles	3/19	soit 16 %
• Transport scolaire	4/19	soit 21 %

Autres activités de la protectrice de l'élève

Mis à part quelques communications avec d’autres protectrices et protecteurs de l’élève des différents centres de services scolaires, il n’y a pas eu d’autres activités particulières.

Conclusion

Au cours de l’année 2020-2021, force est de constater qu’en raison de la pandémie de la COVID-19, cela a fait en sorte que les élèves de tous âges et de tous les niveaux ont dû faire face à de nombreux défis. Une année bien particulière, voire exceptionnelle, qui a probablement fait en sorte que le nombre d’appels et de demandes reçues a été plus élevé que les années précédentes pendant lesquelles j’ai occupé le poste de protectrice de l’élève. D’ailleurs, les demandes de plaignants en lien direct avec la pandémie ont été réacheminées ou orientées vers la Santé publique.

Pour conclure, cette année encore, je tiens à remercier le personnel du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin avec qui j’ai communiqué. Tous m’ont offert une excellente collaboration et n’ont pas hésité à me transmettre toutes les informations dont j’avais besoin pour effectuer mon travail, et ce, dans les meilleurs délais. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d’administration pour m’avoir témoigné leur confiance au cours de ma quatrième année en tant que protectrice de l’élève. Enfin, je souhaite remercier l’équipe de la Direction générale pour leur coopération.

M^{me} Catherine Cloutier
Protectrice de l’élève (CSSBE)





Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin
Québec



1925, 118^e Rue

Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7

Téléphone : 418 228-5541 ou 418 386-5541

www.csbe.qc.ca

